

RAPPORT ANNUEL 2017-2018


 **COOPSCO** SAINTE-FOY





Table DES MATIÈRES

4	Rapport de la présidence et des activités du conseil d'administration
6	Mot de la directrice générale
9	Présentation du conseil d'administration
10	Présentation du bilan social
13	Rapport de la mission d'examen du professionnel indépendant





Rapport de la présidence et DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cher[e]s membres,

Il y a un an jour pour jour, je me tenais devant vous remplie de fébrilité. Je me présentais pour siéger sur le CA de notre coopérative, sans trop savoir ce que cette nouvelle expérience allait m'apporter. À ce moment, la Coop était pour moi le magasin de livres du Cégep, mais j'étais prête à faire face à ce nouveau défi et vous avez rendu possible ce défi, qui s'est avéré très positif pour moi.

Dès les semaines qui ont suivi l'élection des nouveaux administrateurs du conseil, nous avons été accueillis à bras grands ouverts lors d'une journée de formation. Cette journée consistait à nous mettre au parfum de tout ce que Coopsco Sainte-Foy fait pour notre milieu, les projets en cours, les comités sur lesquels on peut siéger, ainsi que les rôles que l'on peut prendre sur le comité exécutif.

Avant d'être élue présidente, j'ai occupé le poste de vice-présidente exécutive, responsable du Comité d'éducation coopérative. Mon objectif était de vous faire connaître tout ce que la coopérative vous offre en tant que membre. Cette éducation a pris la forme de concours et de diverses activités, à la fois sur les réseaux sociaux et directement ici, au Cégep. Le généreux support que ce comité m'a apporté tout au long de cette année m'a aidé à bien m'intégrer à l'entreprise et de m'y épanouir. Cela n'a pas été bien long que les idéologies et les valeurs de la coopérative m'avaient conquises.

J'ai eu la chance d'aller au Congrès annuel de la Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire, Coopsco, pour développer mes connaissances sur le milieu coopératif, échanger avec d'autres administrateurs de la province vivant les mêmes réalités que moi et accroître mon bagage administratif.

Au cours de cette première année de mon mandat, nous avons démarré un processus de réflexion stratégique consistant à évaluer les nouvelles lignes directrices que pourraient prendre notre Coop. Nous avons comme objectif de revoir notre mission pour que celle-ci satisfasse au mieux vos attentes. La poursuite de ce processus de réflexion stratégique se fera au courant de la prochaine année, qui sera pour moi la dernière de mon mandat. Nous espérons ainsi qu'au terme de ce processus, la direction de la coopérative et toute l'équipe des employés, auront une vision claire d'où ira celle-ci pour les prochaines années. Ainsi, nous souhaitons également que vous, les membres, puissiez encore et toujours bénéficier de biens et services qui seront à la hauteur de vos besoins.

L'année 2017-2018 a été marquée par une restructuration des conventions collectives. L'analyse et les orientations nécessaires ont été travaillées d'un commun accord avec le personnel de

gestion ainsi que les employés de Coopsco Sainte-Foy dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention. C'est avec joie et soulagement que tous ces efforts de restructuration ont été conclus pour les 5 prochaines années, le 10 juillet 2018 lors de la signature des documents.

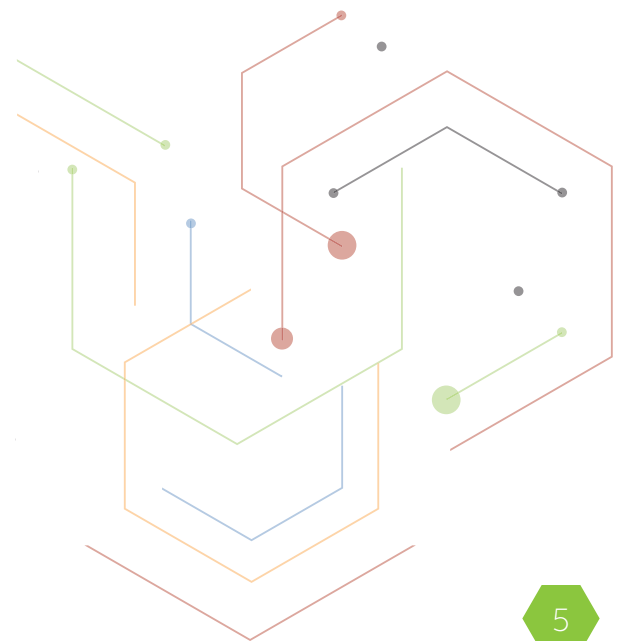
Également, parmi d'autres réalisations qui ont été faites par le conseil d'administration lors de la dernière année, nous ne pouvons passer sous silence les efforts qui ont été fournis de la part de tous les administrateurs afin de réaliser leur mandat, à chaque séance du conseil ou des comités. L'analyse mensuelle des résultats financiers, le processus de réalisation des prévisions budgétaires, l'évaluation de la direction générale et finalement, plus récemment, le recrutement de futurs administrateurs pour siéger sur la CA de 2018-2019, sont tous des exemples de réalisations et de projets qui ont vu le jour grâce à la contribution de chaque administrateur et le support de l'équipe de direction.

Pendant ma première année au conseil d'administration, j'ai eu la chance d'être présente aux deux portes ouvertes du Cégep de Sainte-Foy et chaque fois, je me faisais un plaisir de partager mon expérience au sein du conseil et de dire à ces futurs étudiants à quel point cette expérience a été enrichissante et m'a fait grandir en tant que personne et future professionnelle.

En terminant, c'est avec joie que je remercie toute l'équipe de Coopsco Sainte-Foy, gestionnaires, employés, administrateurs, et bien sûr vous, nos membres, pour l'année passée en votre compagnie. Et c'est avec le même enthousiasme que je m'appête à commencer cette deuxième année avec vous, et je vous souhaite que celle-ci soit remplie de nouveaux défis et de réalisations enrichissantes.



Marie-Élyse Desjardins
Présidente





Mot de la **DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Chers membres, chères membres,

● L'année 2017-2018 fut encore une fois remplie de défis et de belles réalisations.

Au cours des dernières années, Coopsco Sainte-Foy a subi plusieurs revers et a dû éponger plusieurs déficits. Après quoi s'en est suivie une période de redressement durant laquelle la direction et les membres du CA ont dû prendre certaines décisions difficiles, comme celle de diminuer la ristourne aux membres pour l'année 2016-2017.

Évidemment, qui dit redressement dit également resserrement du contrôle des coûts et évaluation accrue de nos stratégies d'affaires. L'année 2017-2018 a servie à mettre sur pied différents mécanismes de contrôle de nos coûts à différents niveaux. Ainsi, un travail de maître a été fait par l'équipe alimentaire qui s'est afférée à réviser chacune des recettes et chacun des éléments composant le menu et ainsi s'assurer qu'ils répondent toujours à la politique alimentaire du collège, en plus de demeurer à l'affût et de proposer des nouveautés à notre clientèle. Et, puisque toute entreprise, qu'elle soit coopérative ou non, se doit d'être rentable, cet aspect n'a évidemment pas été négligé, nous permettant ainsi de poursuivre notre mission, soit celle de contribuer à notre milieu.

Contribuer à notre milieu se fait de multiples façons. Recruter des étudiants pour faire partie de notre équipe, les rémunérer et les former, est d'ailleurs une belle façon pour nous de redonner à la communauté. Également, depuis toujours nous participons financièrement à une multitude d'activités et d'évènements destinés aux étudiants et à la communauté collégiale du Cégep de Sainte-Foy. Nous accordons une ristourne directement à l'achat pour la grande majorité des produits en vente dans nos différents services. Et finalement, nous accueillons chaque année, 6 administrateurs étudiants au sein de notre conseil d'administration. Ce sont des jeunes que nous accompagnons dans leur rôle, nous les éduquons sur leur implication et nous les outillons pour qu'ils puissent réaliser leur mandat avec fierté et qu'ils puissent repartir avec un bagage enrichissant.

Aujourd'hui nous pouvons maintenant dire que cet épisode difficile est derrière nous et que nous pouvons enfin envisager un avenir prometteur pour Coopsco Sainte-Foy et ses membres. C'est d'ailleurs avec fierté que nous vous présentons aujourd'hui un bilan annuel positif qui inclut des retombées directes dans notre communauté du Cégep de Sainte-Foy de près de 233 000,00\$.

LA FORCE D'UNE ÉQUIPE

Je suis particulièrement fière du travail qui a été réalisé par tous les acteurs de la coopérative. Que ce soit l'équipe de direction, le conseil d'administration ou encore les employés de tous les secteurs confondus, ce sont des gens qui ont travaillé avec cœur et qui ont, de par leur apport, contribué aux résultats que nous vous présentons aujourd'hui.

Les employés qui composent l'équipe de Coopsco Sainte-Foy sont la richesse première de notre coopérative. Certains comptent de multiples années d'expérience et d'autres s'ajoutent en cours de route. Une fusion d'expertise et de dynamisme font ainsi la force de notre coopérative. Les gens qui forment l'équipe de Coopsco Sainte-Foy sont des gens de cœur et de passion qui portent plus que fièrement et brillamment les valeurs et les principes de la coopération.

UNE ENTREPRISE ENGAGÉE !

En plus d'être financièrement partenaire de plusieurs projets étudiants ou collégiaux, des employés de Coopsco Sainte-Foy se sont, encore cette année, impliqués dans diverses activités ou dans divers comités dédiés à l'amélioration et à la bonification de la qualité de vie des étudiants du Cégep de Sainte-Foy.

Le milieu de vie dans lequel évoluent nos membres nous tient à cœur, et nous tentons d'y contribuer de diverses façons. Notre mission et nos valeurs nous dictent la voie et nous la suivons avec passion. Ainsi, l'implication active de plusieurs membres de l'équipe de la coopérative dans divers comités au sein de la communauté du Cégep de Sainte-Foy contribue à faire vivre la coopération dans les activités et évènements du collège.

COOPSCO SAINTE-FOY : ÉCO RESPONSABLE !

Encore et toujours, la coopérative a à cœur de prendre part au comité d'action et de concertation en environnement du Cégep [CACE] et ainsi de contribuer à la mise en œuvre d'actions en matière de sensibilisation à l'environnement auprès de la communauté. En contribuant au développement durable de notre collège, nous contribuons également à la sensibilisation de toute une génération vers un avenir plus vert.

Les services alimentaires de Coopsco Sainte-Foy, certifiés LEAF¹ de niveau 1 en décembre 2016, confirme d'ailleurs que nous sommes une entreprise ayant des pratiques environnementales qui satisfont à des critères plus élevés que les minima requis pour une telle certification, et que c'est une coopérative engagée à réduire son empreinte environnementale.

De plus, ayant amorcé un processus en partenariat avec le Collège, l'association étudiante et le syndicat des professeurs, Coopsco Sainte-Foy verra, dès la rentrée d'automne 2019, à ce que le retrait des bouteilles d'eau soit officiel dans tous ses points de vente. Ce nouveau geste, jumelé à plusieurs autres, nous amènera dans une démarche d'obtention de la certification LEAF de niveau 2.

LA FORCE D'UN RÉSEAU

Toujours soucieuse de contribuer à l'avancement des dossiers concernant notre réseau, votre coopérative a continué de s'impliquer au sein du réseau Coopsco, notamment en participant à diverses tables de concertation et à diverses activités, colloques ou évènements, organisés par le réseau pour l'ensemble des coopératives.

Coopsco, c'est plus de 60 coopératives en milieu scolaire et qu'elles proviennent du milieu secondaire, collégial ou universitaire, chaque coopérative a à cœur de contribuer au développement de son réseau pour en assurer la pérennité et la satisfaction de toujours répondre aux besoins de ses membres.

¹Leaders in Environmentally Accountable Foodservice

En 2017-2018, votre coopérative a été particulièrement active au sein de son réseau, notamment en participant à la Table des usagers du système de gestion « Campus Gestion » qu'elle a d'ailleurs implantée en juin 2015, mais également en s'impliquant de façon rigoureuse dans le projet de la future plateforme web dédiée à toutes les coopératives du réseau et à leurs membres. Ce futur portail vise notamment un système omni canal et une interconnectivité avec notre système de gestion informatisé, ce qui permettra d'élargir les services que nous offrons à notre clientèle étudiante et professorale sur le web.

EN PRÉVISION DE 2018-2019

L'année qui s'amorce sera pour nous une année de réflexion stratégique. Ce processus qui a d'ailleurs été initié en 2017-2018 par les membres du conseil d'administration et la direction, se poursuivra au cours de la prochaine année. Nous sommes confiants que cette réflexion, jumelée aux efforts de tous, résultera vers un plan d'action fort et motivant pour le futur.

POUR CONCLURE

En terminant, je tiens très sincèrement à remercier tous les employés et membres de la direction de la coopérative ainsi que le conseil d'administration. L'année 2017-2018 a été éprouvante. Les négociations syndicales, qui nécessitaient des coupures importantes dans les coûts de convention, ont été difficiles pour tous. D'ailleurs, en mon nom et au nom du conseil d'administration, je tiens à féliciter les membres de l'exécutif syndical pour leur ouverture d'esprit et pour le professionnalisme avec lequel se sont déroulées les négociations. Au terme de celles-ci, nous en ressortons plus forts et nous pouvons maintenant anticiper un avenir meilleur pour Coopsco Sainte-Foy. Nous avons eu l'exemple concret que dans l'adversité, nous accomplissons ce à quoi nous aspirons tous et nous construisons un avenir prometteur pour Coopsco Sainte-Foy.

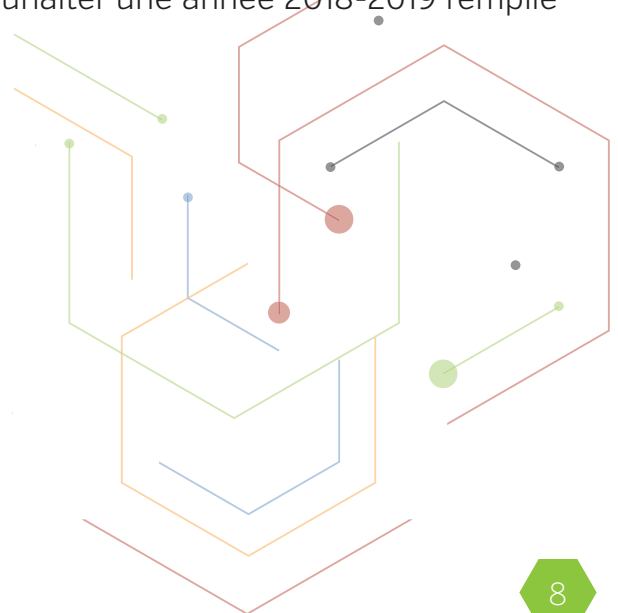
Également, je tiens à souligner la fin des mandats pour 1 administratrice et 2 administrateurs qui ont su faire une différence en s'impliquant dans leur coopérative durant leur parcours collégial. Marily Godbout, Christophe Goulet et Gabriel Boivin, vous avez eus à cœur le succès de votre coopérative au cours des deux dernières années et les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous remercier de votre implication et vous souhaiter la meilleure des chances dans vos projets futurs.

Finalement, à vous les membres, je dis merci de nous faire confiance année après année. Toute l'équipe de Coopsco Sainte-Foy se joint à moi pour vous souhaiter une année 2018-2019 remplie de succès.

Coopérativement vôtre,



Louise Déraspe,
Directrice Générale



Présentation DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce sont 10 administrateurs bénévoles qui composent le conseil d'administration de Coopsco Sainte-Foy. Ces derniers, élus par les membres au moment de l'assemblée générale annuelle, travaillent avec acharnement tout au long de l'année afin de remplir le mandat qui leur est confié. En 2017-2018, votre conseil d'administration était composé de :



Carol Arseneault

Administrateur, professeur



François Drouin

Administrateur, professeur



Myriam Arseneault

Vice-présidente exécutive, externe



Marily Godbout

Présidente, étudiante



Gabriel Boivin

Administrateur, étudiant



Christophe Goulet

Secrétaire-Trésorier, étudiant



Marie-Élyse Desjardins

Vice-présidente éducative, étudiante



Guillaume Morin

Administrateur, étudiant



Dany Dubois

Administrateur, coordonnateur des services de consultation



Audrey Tardif

Administratrice, étudiante

Présentation DU BILAN SOCIAL

UN PEU D'HISTOIRE...

En 1971, Coopsco Sainte-Foy est issue de la volonté de la communauté collégiale de se doter d'une entreprise à son image et de proposer des services qui répondent concrètement aux besoins du milieu. La coopérative se donne alors comme mission la responsabilité d'assurer un développement économique, social, culturel et durable pour sa communauté.

« Par son action, son rayonnement et sa créativité, la coopérative du Cégep de Sainte-Foy (Coopsco Sainte-Foy), procure à ses membres des biens et des services adaptés à leurs besoins et ce, à un coût optimum pour leur mieux-être économique et social en plus de promouvoir l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective. »

Ainsi, depuis maintenant 47 ans, la coopérative a développé ses services au rythme des besoins de ses membres, de ses partenaires et de sa collectivité. Le chiffre d'affaires de l'entreprise a donc évolué au fil des ans, passant de 85 000 dollars l'année suivant sa création à plus de 5,3 millions en 2017-2018. Il est important de souligner qu'au cours des dix dernières années, c'est près de 5,2 millions \$ qui ont été distribués en retombées dans notre milieu, soit en commandites, en salaires étudiants ou encore en ristournes à l'achat. Bien évidemment, cette fluctuation du chiffre d'affaires a entraîné l'embauche grandissante de ressources. À ce jour, Coopsco Sainte-Foy compte plus d'une soixantaine d'employés à temps plein et à temps partiel. À ce chiffre s'ajoutent une vingtaine d'employés qui se joignent à l'équipe lors des périodes de rentrée scolaire. Pour l'année 2017-2018 la masse salariale s'élevait à 1 295 897,00 \$ dont plus de 73 000,00\$ en salaire à des étudiants [es].

UNE ÉVOLUTION MARQUÉE...

Bien qu'au moment de sa création, la coopérative n'offrait principalement que les livres scolaires et une faible quantité de fournitures en papeterie, aujourd'hui elle œuvre dans deux grands secteurs d'activité :

- La boutique : librairie scolaire, librairie générale, accessoires informatiques, fournitures et papeterie, matériel d'artistes, produits promotionnels, vêtements, centre RTC, etc.
- Les services alimentaires : cafétéria, café étudiant (Wazo), Bistro et service traiteur en plus d'un point de vente alimentaire à St.Lawrence College.

Le capital humain de la coopérative est formé d'expertise et de dynamisme. Ces deux facteurs font de l'équipe de la coopérative une équipe chevronnée et dévouée pour sa clientèle.

DES RETOMBÉES DANS NOTRE COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En 2017-2018, c'est près de 233 000,00 \$ qui ont été remis à nos membres par le biais de commandites, de ristournes à l'achat ou encore en salaire à des étudiants.

Pour Coopsco Sainte-Foy, une autre façon de contribuer à son milieu passe par l'implication du personnel de la coopérative. En effet, la coopérative participe au renforcement du mouvement coopératif en partageant ses expériences et en offrant son appui à plusieurs comités et en proposant diverses formes de partenariats éducatifs.

- Le comité Cégep en santé ;
 - Comité – Politique alimentaire ;
 - Journée de la santé ;
- Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) ;
 - Comité de concertation sur l'eau publique ;
 - Comité Campus cultivé ;
- Participation aux Portes ouvertes du Cégep [Automne et Hiver] ;
- Contribution et bonification dans certains cours ;
 - Initiation au monde des Affaires ;
 - Activités de gestion et professions ;
 - Sondage réalisé par des étudiants lors d'un projet de recherche marketing ;
- Le conseil d'administration est composé de membres issus directement de la communauté.

Six [6] des dix [10] membres sont des étudiants et trois [3] des quatre [4] autres sont des membres du personnel. Un [1] membre externe vient compléter le conseil. C'est une plus-value que d'avoir un CA composé de membres du milieu qui contribuent au développement de celui-ci tout en véhiculant les valeurs coopératives.

LES MEMBRES

Coopsco Sainte-Foy compte en 2017-2018, plus de 18 000 membres actifs. Les membres sont l'essence même de la coopérative et ceux-ci participent activement à la vie économique, sociale et démocratique de l'entreprise. Lors de l'assemblée générale annuelle de septembre 2017, c'est plus de 200 membres qui ont fait valoir leur droit en se présentant à l'assemblée et c'est d'ailleurs ceux-ci qui ont choisi et élu le conseil d'administration pour cette même année.

PARTENARIATS

En plus d'être partenaire avec l'institution dans laquelle elle évolue, Coopsco Sainte-Foy, en conformité avec ses valeurs, a pu, encore cette année, contribuer au développement de jeunes enfants en collaborant avec plusieurs franchisés Tim Hortons de la région. Par le biais d'ententes favorables qu'elle a conclue avec ses fournisseurs, elle permet à des enfants plus défavorisés d'avoir tout le matériel scolaire dont ils ont besoin. Dans la dernière année, c'est plus de 500 sacs d'école qui ont été remis aux jeunes par le biais de différents franchisés au nom de la Fondation Tim Hortons.

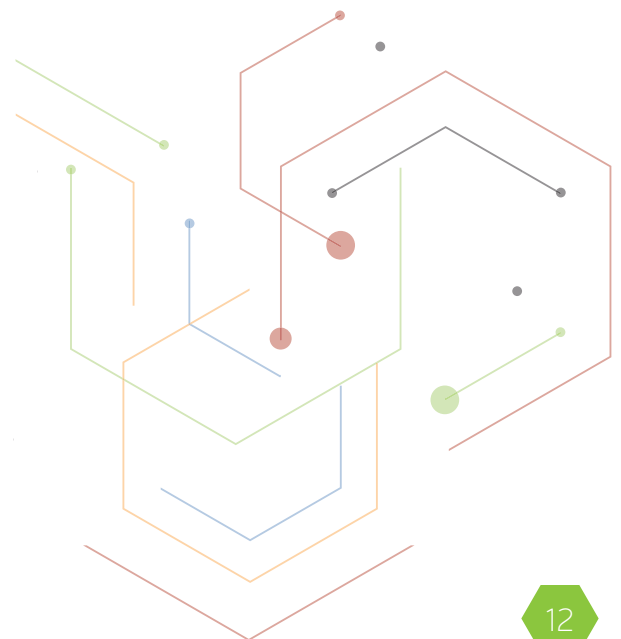
Encore cette année, nous avons poursuivi nos partenariats avec des écoles primaires, en desservant plus de 20 établissements scolaires. Ces partenariats rejoignent nos principes et valeurs coopératives en contribuant à la réussite d'enfants de notre région qui, sait-on jamais, seront peut-être de futurs membres de Coopsco Sainte-Foy.

Finalement, une belle affiliation est née cette année avec la Maison de la Coopération et de l'économie solidaire de Québec. En effet, nous avons conclu une entente à l'effet que nous sommes en mesure de répondre à la très grande majorité de leurs besoins en service traiteur. Cette belle collaboration nous touche particulièrement puisqu'elle s'adresse à des entreprises coopératives et d'économie sociale qui, tout comme nous, ont à cœur les valeurs coopératives.

En résumé, Coopsco Sainte-Foy, c'est :

- 5 358 059,00 \$ en chiffres d'affaires ;
- 233 000 \$ en retombées financières directement à ses membres ;
- 134 743 transactions faites à la boutique ;
- 352 766 transactions faites dans le secteur alimentaire ;
- Près de 2000 commandes faites sur le web coopscof.com ;
- Plus de 1000 vêtements identifiés aux différentes techniques du Collège ;
- Plus de 18 000 membres actifs ;
- 45 emplois réguliers ;
- 20 emplois à temps partiel ;
- 20 emplois temporaires lors des rentrées scolaires ;
- Près de 120 heures d'implication dans le milieu [comité et partenariats éducatifs].

En bref, Coopsco Sainte-Foy c'est une entreprise coopérative qui a à cœur les projets de son milieu et qui y contribue avec passion.



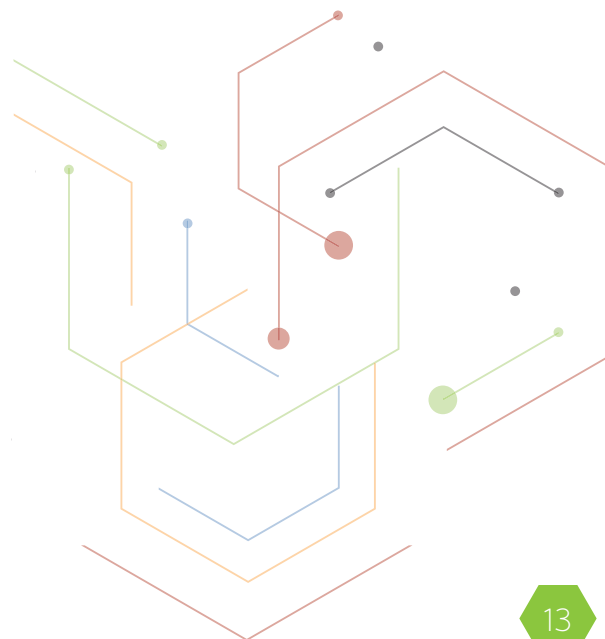


Rapport de la mission, D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL INDÉPENDANT

États financiers
(non audité)

COOPSCO SAINTE-FOY

Exercice terminé le 31 mai 2018



COOPSCO SAINTE-FOY

États financiers
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1
États financiers	
Bilan	3
État des résultats	5
État de la réserve négative	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8
Annexe - Chiffre d'affaires brut, coût des marchandises vendues et frais directs	20
Annexe - Frais de vente, frais administratifs, frais de réseau, frais financiers et autres produits	21
Annexe - État des résultats - St. Lawrence	22



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de Coopsco Sainte-Foy

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de Coopsco Sainte-Foy, qui comprennent le bilan au 31 mai 2018 et les états des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

L'entité n'a pas présenté dans le passif à court terme des emprunts dont des clauses restrictives quant à certains ratios financiers n'étaient pas respectées à la date du bilan, car elle est d'avis que les créanciers n'exigeront pas le remboursement de ces emprunts au cours du prochain exercice. Selon les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec, ces emprunts devraient être présentés au passif à court terme. Si ces emprunts avaient été présentés à court terme, le passif à court terme aurait été augmenté de 40 350 \$ et la dette à long terme diminuée d'autant.



Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mai 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

*Lemieux Nolet*¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 17 septembre 2018

¹ CPA auditeur, CA permis no A127264



COOPSCO SAINTE-FOY

Bilan
(non audité)

31 mai 2018

	2018	2017
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	215 147 \$	305 690 \$
Débiteurs	66 465	64 638
Stocks (note 3)	283 801	293 438
Frais payés d'avance	10 437	23 704
	<u>575 850</u>	<u>687 470</u>
Placements (note 4)	50 050	50 050
Immobilisations corporelles (note 5)	287 138	269 363
Actifs incorporels (note 6)	82 558	86 201
Impôts futurs	124 423	124 423
	<u>1 120 019 \$</u>	<u>1 217 507 \$</u>



2018

2017

Passif et avoir des membres et de la coopérative

Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	308 986 \$	386 323 \$
Somme due à la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire, 3 %, remboursable en septembre 2018	200 000	200 000
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	49 415	52 130
	<u>558 401</u>	<u>638 453</u>
Dette à long terme (note 9)	57 875	110 384
Aide gouvernementale reportée (note 10)	59 252	63 769
	<u>675 528</u>	<u>812 606</u>
Avoir des membres (note 11)	137 137	124 908
Avoir de la coopérative		
Surplus d'apport (note 11)	393 264	378 850
Réserve négative	(98 857)	(146 224)
Trop-perçu de l'exercice	12 947	47 367
	<u>307 354</u>	<u>279 993</u>
	<u>1 120 019 \$</u>	<u>1 217 507 \$</u>

Engagements (note 12)

Au nom du conseil,

Marie-Elyse Desj.

administrateur

Francis D.

administrateur



COOPSCO SAINTE-FOY

État des résultats
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

	2018	2017
Chiffre d'affaires brut (annexe)	4 828 604 \$	5 211 596 \$
Coût des marchandises vendues (annexe)	2 764 818	3 082 899
Trop-perçu brut	2 063 786	2 128 697
Frais directs (annexe)	1 447 684	1 425 570
Frais de vente (annexe)	112 034	102 215
Frais administratifs (annexe)	345 132	371 169
Frais de réseau (annexe)	31 543	33 332
Frais financiers (annexe)	14 589	21 651
Autres produits (annexe)	(60 068)	(70 651)
	1 890 914	1 883 286
Trop-perçu avant ristournes, dons et commandites	172 872	245 411
Ristournes, dons et commandites	(159 925)	(198 044)
Trop-perçu de l'exercice	12 947 \$	47 367 \$



COOPSCO SAINTE-FOY

État de la réserve négative
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

	2018	2017
Réserve négative au début de l'exercice	(146 224)	(146 224)
Trop-perçu de l'exercice précédent	47 367 \$	- \$
Réserve négative à la fin de l'exercice	(98 857) \$	(146 224) \$



COOPSCO SAINTE-FOY

État des flux de trésorerie
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

	2018	2017
Activités d'exploitation		
Trop-perçu de l'exercice	12 947 \$	47 367 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	111 348	98 692
Amortissement des actifs incorporels	16 279	13 638
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	12 596	-
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(4 517)	(3 732)
	148 653	155 965
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(1 827)	8 276
Stocks	9 637	79 614
Frais payés d'avance	13 267	(13 715)
Créditeurs	(77 337)	(112 626)
Dépôts de clients	-	(1 020)
	92 393	116 494
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(141 719)	(4 429)
Acquisition d'actifs incorporels	(12 636)	(14 815)
	(154 355)	(19 244)
Activités de financement		
Variation des emprunts bancaires	-	(40 000)
Variation de la somme due à la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire	-	200 000
Remboursement de la dette à long terme	(55 224)	(61 536)
Émission de capital social	26 780	27 837
Remboursement de parts sociales	(137)	-
Aide gouvernementale reportée	-	20 000
	(28 581)	146 301
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(90 543)	243 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	305 690	62 139
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	215 147 \$	305 690 \$



COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

1. Statut et nature des activités

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec, exploite un commerce de vente de livres et de matériel scolaire, et offre des services alimentaires comprenant une cafétéria, un service de traiteur, des distributrices, un bistro et un café étudiant. Elle porte la bannière de Coopsco.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

Les états financiers sont établis conformément au référentiel des normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

2.2 Particularités de l'entreprise coopérative

2.2.1 Impôts sur le revenu

Le trop-perçu de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant l'impôt sur le revenu. Le trop-perçu de l'exercice et les impôts sur le revenu seront inscrits à la réserve au cours de l'exercice suivant, alors qu'un déficit est inscrit à la réserve au cours de l'exercice courant.

2.2.2 Avoir des membres

Les parts sont présentées à l'avoir des membres.

2.3 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks et sur la durée de vie des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.



COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

2.6 Instruments financiers

2.6.1 Évaluation

L'entité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

2.6.2 Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.



COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les périodes et taux indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif		Périodes et taux
Améliorations locatives	linéaire et dégressif	10 ans et 20 %
Mobilier de bureau et équipement	linéaire et dégressif	5 ans, 10 ans et 20 %
Matériel roulant	dégressif	25 %
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Montres destinées à la location	proportionnel à l'utilisation	40 % - An 1 35 % - An 2 25 % - An 3

2.8 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes indiquées ci-dessous :

Éléments d'actif	Périodes
Logiciels	5 ans et 10 ans

2.9 Constatation des produits

Les produits d'exploitation provenant des ventes de biens et des services alimentaires sont comptabilisés, déduction faite d'une estimation des retours et rabais prévus, lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont expédiées au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2.10 Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.



COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.11 Impôts

L'entité utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs et passifs d'impôts futurs est porté aux résultats. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

3. Stocks

	2018	2017
Livres	140 454 \$	126 650 \$
Matériel informatique	26 565	36 809
Papeterie et accessoires	84 757	106 206
Services alimentaires	32 025	23 773
	283 801 \$	293 438 \$

4. Placements

	2018	2017
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire		
Au coût		
5 parts sociales	50 \$	50 \$
5 000 parts privilégiées de catégorie A, sans intérêts, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la Fédération à leur valeur nominale de 10 \$ chacune	50 000	50 000
	50 050 \$	50 050 \$



COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

5. Immobilisations corporelles

			2018	2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	536 510 \$	459 687 \$	76 823 \$	98 735 \$
Matériel de bureau et équipement	304 206	192 507	111 699	127 785
Matériel roulant	23 206	11 356	11 850	15 256
Équipement informatique	62 587	37 498	25 089	27 587
Montres destinées à la location	102 795	41 118	61 677	-
	1 029 304 \$	742 166 \$	287 138 \$	269 363 \$

6. Actifs incorporels

			2018	2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels				
Logiciels	121 624 \$	39 066 \$	82 558 \$	85 769 \$
Site Web	2 143	2 143	-	432
	123 767 \$	41 209 \$	82 558 \$	86 201 \$

7. Emprunts bancaires

L'entité dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 200 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 3 %. Cet emprunt est garanti par l'universalité des biens.

De plus, l'entité dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 50 000 \$, portant intérêt au taux de 7,70 %.

Au 31 mai 2018, ces emprunts bancaires sont inutilisés.



COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

8. Crédoiteurs

	2018	2017
Fournisseurs	177 263 \$	249 281 \$
Salaires et vacances	65 384	71 359
Sommes à remettre à l'État	66 339	65 683
	308 986 \$	386 323 \$

9. Dette à long terme

	2018	2017
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	- \$	4 554 \$
Emprunt, 8 %, remboursable jusqu'en juin 2019 par versements mensuels de 877 \$ incluant les intérêts ⁽¹⁾	10 893	20 134
Emprunt, sans intérêts, remboursable jusqu'en juillet 2019 par versements mensuels de 483 \$, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 11 850 \$	7 251	13 053
Emprunt, 6,65 %, remboursable jusqu'en août 2020 par versements mensuels de 1 250 \$ en capital plus les intérêts, garanti par l'universalité des biens ⁽²⁾	33 750	48 750
Emprunt, 6,65 %, remboursable jusqu'en août 2020 par versements mensuels de 1 042 \$ en capital plus les intérêts, garanti par l'universalité des biens ⁽³⁾	27 697	40 618
Emprunt, 2,67 %, remboursable jusqu'en juin 2021, par versements mensuels de 417 \$ en capital plus les intérêts et par versements annuels correspondants à 2 % des fonds autogénérés ⁽⁴⁾	27 699	35 405
Montant à reporter	107 290	162 514



COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

9. Dette à long terme (suite)

	2018	2017
Montant reporté	107 290 \$	162 514 \$
Dette à long terme échéant à moins d'un an	49 415	52 130
	57 875 \$	110 384 \$

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants : 2019 - 49 415 \$; 2020 - 35 936 \$; 2021 - 12 538 \$ et 2022 - 9 402 \$.

- (1) Selon les conditions décrites au contrat d'emprunt, l'entité est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers. Elle doit maintenir un ratio de fonds de roulement minimal de 1,00. Au 31 mai 2018, cette clause était respectée.
- (2) Selon les conditions décrites au contrat d'emprunt, l'entité est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers. Elle doit maintenir un ratio de fonds de roulement ajusté minimum de 1,25 et un ratio de couverture du service de la dette égal ou supérieur à 1,15. Au 31 mai 2018, une de ces clauses n'était pas respectée.
- (3) Selon les conditions décrites au contrat d'emprunt, l'entité est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers. Elle doit maintenir un ratio de couverture de la dette maximal de 1,15. Au 31 mai 2018, cette clause était respectée.
- (4) Selon les conditions décrites au contrat d'emprunt, l'entité est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers. Elle doit maintenir un ratio de fonds de roulement minimal de 1,25 et un ratio de dette à long terme sur avoir net ajusté maximal de 2,50. Au 31 mai 2018, une de ces clauses n'était pas respectée.



COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

10. Aide gouvernementale reportée

	2018	2017
Solde au début	63 769 \$	47 501 \$
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	-	20 000
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(4 517)	(3 732)
	59 252 \$	63 769 \$

11. Avoir des membres

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 10 \$ depuis le 1^{er} janvier 2016, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Un membre ne détient qu'un seul vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues

Parts de qualification

Chaque membre doit détenir une part sociale

	2018	2017
Souscrites et payées		
24 953 parts sociales (2017 - 27 025)	137 137 \$	124 908 \$

Émission

Au cours de l'exercice, l'entité a émis 2 678 (2017 - 2 786) parts sociales en contrepartie d'un montant de 26 780 \$ (2017 - 27 837 \$) en espèces.



COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

11. Avoir des membres (suite)

Transfert au surplus d'apport

Conformément aux règlements de l'entité, les membres ayant quitté l'établissement d'enseignement depuis une durée déterminée sont réputés avoir fait don de la valeur de leur capital social à l'entité. Au cours de l'exercice, 4 735 parts sociales (2017 - 3 484) ont été transférées au surplus d'apport pour un montant de 14 414 \$ (2017 - 12 100 \$).

Remboursement

Au cours de l'exercice, l'entité a remboursé 15 (2017 - 0) parts sociales en contrepartie d'un montant de 137 \$ (2017 - 0 \$) en espèces.

12. Engagements

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

L'entité est membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (Fédération). En vertu d'un règlement sur la contribution obligatoire au capital, l'entité est tenue de souscrire à des parts privilégiées de la Fédération pour une somme déterminée au prorata de son actif. La contribution au capital est de 0,50 % de l'actif jusqu'à ce que les parts privilégiées de la Fédération détenues par l'entité atteignent 5 % du total de son actif. Le montant de la contribution au capital d'une année ne peut être inférieur à 500 \$ ni excéder 5 000 \$. Le montant total de la contribution au capital ne peut toutefois excéder 50 000 \$ pour l'ensemble des années de contribution. Le maximum étant atteint, aucune participation n'est à verser pour l'exercice.

L'entité doit verser à la Fédération une quote-part pour les services courants correspondants à 0,50 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut être inférieure à 1 000 \$ ni excéder 23 000 \$. La cotisation du prochain exercice est de 23 000 \$ (2017 - 23 000 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une quote-part pour les services commerciaux correspondants à 0,10 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut excéder 15 000 \$. La cotisation du prochain exercice est de 4 674 \$ (2018 - 5 686 \$).

Le chiffre d'affaires cotisable de l'exercice 2018 devant servir au calcul des quotes-parts de l'exercice 2018 est de 4 673 526 \$ (2017 - 5 017 226 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services courants équivalents à 2 \$ pour chaque nouveau membre. Au cours de l'exercice, 2 418 membres (2017 - 2 786) ont adhéré à l'entité, représentant ainsi une cotisation de 4 836 \$ (2017 - 5 572 \$).



COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

12. Engagements (suite)

L'entité doit également verser à la Fédération une cotisation annuelle, appelée « Dollars d'intercoopération - Services TI », pour les services des technologies de l'information, équivalant à 6 \$ par nouveau membre. Cette cotisation ne peut excéder 30 000 \$. Au cours de l'exercice, 2 418 membres (2017 - 2 786) ont adhéré à l'entité, représentant une cotisation de 14 508 \$ (2017 - 15 096 \$).

Cégep de Sainte-Foy

En vertu d'un protocole d'entente échéant le 31 mai 2020, l'entité s'est engagée à verser à titre de loyer pour la librairie une redevance de 1,25 % des ventes nettes excluant les ventes des services alimentaires et les ventes provenant des soumissions au Cégep. Au cours de l'exercice, un montant de 38 358 \$ (2017 - 41 038 \$) a été versé. Ce protocole d'entente comporte une clause de renouvellement sur une base annuelle à son échéance, pour un maximum de 5 ans.

En juin 2014, l'entité a signé un protocole d'entente, échéant en mai 2019, pour les espaces locatifs des services alimentaires. Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice totalisent 180 000 \$.

Pour l'exercice courant, un allègement de 10 000 \$ (2017 - 35 000 \$) du loyer annuel a été accordé par le Cégep.

13. Actifs d'impôts futurs

L'entité dispose de pertes fiscales dont les dates d'expiration des périodes pendant lesquelles elle pourra se prévaloir de ces pertes pour réduire ses impôts sont les suivants :

	Fédéral	Provincial
2028	82 595 \$	85 096 \$
2031	31 484	30 280
2032	214 463	213 615
2033	50 135	49 536
2035	107 812	107 511
2036	174 194	173 982
	660 683 \$	660 020 \$

Un actif d'impôts futurs d'un montant de 124 423 \$ est comptabilisé relativement à une partie de ces pertes et des écarts temporaires déductibles sur certains éléments du bilan.



COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

14. Opérations avec les membres

Au cours de l'exercice, la Coopérative a réalisé 92 % (2017 - 91 %) de son chiffre d'affaires avec les membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

15. Exposition aux risques financiers

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mai 2018.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement en regard de ses créditeurs, des sommes dues à la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'entité sont liés aux débiteurs. L'entité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'entité à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.



COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

16. Ventes de livres

Aux fins de l'application du Règlement sur l'agrément des librairies, les ventes de livres se répartissent comme suit :

	2018	2017
Ventes aux institutions	36 244 \$	49 844 \$
Ventes aux particuliers	1 911 300	2 135 965
	1 947 544 \$	2 185 809 \$

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.



COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - Chiffre d'affaires brut, coût des marchandises vendues et frais directs
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

	2018	2017
Chiffre d'affaires brut		
Librairie, fournitures et informatique	3 019 504 \$	3 455 897 \$
Services alimentaires	1 809 100	1 755 699
	4 828 604 \$	5 211 596 \$
Coût des marchandises vendues		
Stocks au début de l'exercice	293 438 \$	373 052 \$
Achats	2 727 810	2 974 232
	3 021 248	3 347 284
Stocks à la fin de l'exercice	283 801	293 438
	2 737 447	3 053 846
Frais de transport	27 371	29 053
	2 764 818 \$	3 082 899 \$
Frais directs		
Salaires et charges sociales	1 014 236 \$	1 019 398 \$
Assurances	10 367	8 849
Entretien et réparations	7 859	6 911
Formation	11 835	9 279
Loyer	218 358	221 038
Sécurité	5 141	3 768
Taxes et permis	35 604	38 751
Télécommunications	4 061	5 246
Amortissement des immobilisations corporelles	111 348	98 692
Amortissement des actifs incorporels	16 279	13 638
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	12 596	-
	1 447 684 \$	1 425 570 \$



COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - Frais de vente, frais administratifs, frais de réseau, frais financiers
et autres produits
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

	2018	2017
Frais de vente		
Publicité	7 645 \$	6 560 \$
Cartes de crédit	46 444	44 588
Frais de magasin	50 309	44 762
Voyage et représentation	6 972	6 057
Créances douteuses	664	248
	112 034 \$	102 215 \$
Frais administratifs		
Salaires et charges sociales	281 687 \$	309 794 \$
Entretien et réparations	20 150	18 207
Fournitures de bureau	5 064	7 377
Honoraires professionnels	38 231	35 791
	345 132 \$	371 169 \$
Frais de réseau		
Redevances	28 090 \$	29 404 \$
Éducation et intercoopération	3 453	3 928
	31 543 \$	33 332 \$
Frais financiers		
Intérêts et frais bancaires	1 816 \$	5 133 \$
Intérêts des emprunts bancaires	3 122	3 146
Intérêts de la dette à long terme	7 401	10 121
Frais de financement	2 250	3 251
	14 589 \$	21 651 \$
Autres produits		
Intérêts	716 \$	1 181 \$
Divers	54 835	65 738
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	4 517	3 732
	60 068 \$	70 651 \$



COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - État des résultats - St. Lawrence
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2018

	2018	2017
Services alimentaires	124 545 \$	114 292 \$
Ventes fournitures	3 947	1 282
	128 492	115 574
Coût des marchandises vendues		
Alimentaire	56 290	50 510
Fournitures	1 848	896
	58 138	51 406
Trop-perçu brut	70 354	64 168
Dépenses d'opération	59 873	61 058
Trop-perçu avant autres dépenses	10 481	3 110
Redevances locatives	3 144	778
Trop-perçu net	7 337 \$	2 332 \$

Les chiffres sont présentés à titre d'information et sont inclus dans les résultats de la coopérative.



COOPSCO **SAINTE-FOY**

BOUTIQUE | SERVICES ALIMENTAIRES

www.coopscosf.com

T | (418) 658-5833

